



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Prets

Question écrite n° 39604

Texte de la question

M Raymond Marcellin appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la requête de l'union départementale des associations familiales et des mouvements familiaux du Morbihan, qui souhaiteraient voir prises par le Gouvernement un certain nombre de mesures qu'ils estiment urgentes en faveur des accédants à la propriété. Les requérants estiment, en effet, qu'un délai obligatoire de réflexion de dix jours, préalablement à la signature d'un contrat de prêt, apparaîtrait comme une précaution indispensable pour : éviter de la part des futurs accédants une décision trop rapide faite sous l'emprise d'un vendeur trop persuasif ; permettre aux accédants de consulter les diverses structures d'information (Adil, cellule habitat, conseil logement, UDAF) ; établir enfin un plan de financement, non seulement à court terme, mais à moyen et long terme, tenant compte de l'évolution prévisible de la situation familiale (âge des enfants, diminution APL). En outre, le report de la durée de suspension des obligations à la fin du prêt paraît être une mesure plus adaptée à la situation du chômage. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas souhaitable de répondre positivement au souhait des associations familiales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39604

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1816